



JESSICA FORDE / DR

La convention collective de l'industrie du cinéma continue de cristalliser les oppositions entre pro et anti. Le cinéaste Jacques Maillot est, lui, favorable à l'application de l'accord signé entre patronat et syndicats.

**HD.** Comment expliquez-vous les réactions de certains de vos collègues opposés à la convention collective ?

**JACQUES MAILLOT.** Réussir à faire un film est déjà une longue conquête. Beaucoup de réalisateurs appréhendent négativement tout ce qui contribue à la rendre plus difficile. Ces réac-

## Jacques Maillot: « Le problème, c'est le marché du cinéma, pas la convention »

tions s'expliquent par la peur que le surcoût engendré par cette convention soit impossible à combler pour les films les moins bien financés. Les réalisateurs, pas forcément bien informés, ont souvent une vue partielle des choses. Objectivement, cette convention collective risque d'entraîner des difficultés. Mais

dans une économie régulée comme celle du cinéma, il est possible d'en atténuer les effets négatifs. La justice sociale n'est pas incompatible avec la fabrication de films. Je suis pour la convention collective. L'énergie militante déployée contre elle serait mieux utilisée à lutter pour de meilleures conditions de fi-

nancement et une remise à plat du système. Demander aux chaînes de respecter une clause de diversité, augmenter les sommes affectées à l'avance sur recettes, répartir plus équitablement le fonds de soutien afin qu'il ne soit pas qu'une prime au succès mais privilégie aussi l'audace artistique, limiter le nombre

de copies par sortie sont des pistes à explorer. Le fond du problème est que le système interdit quasiment aux films indépendants d'être rentables. Les coûts de sortie ont augmenté de façon exponentielle au profit des films les plus riches. Or, tant que les films indépendants seront difficilement rentables, ils seront sous-financés. Ils restent très peu de temps à l'affiche et ont peu de possibilités d'avoir les spectateurs qu'ils méritent. Les mauvais chiffres en salles servent d'argument pour les sous-financer. La Société des réalisateurs de films (SRF) s'est battue pendant des années pour arriver à corriger le marché afin que les grosses productions n'envahissent pas tous les écrans et absorbent tout le financement, y compris public. Malheureusement, ce combat n'a pas rencontré suffisamment d'écho auprès des pouvoirs publics. On en arrive à cette situation absurde où des réalisateurs se battent contre les droits des techniciens.

#### HD. Que pensez-vous de cette convention collective ?

J. M. Dans mes films, j'ai toujours défendu des valeurs de gauche. Je ne conçois pas de les bafouer sur mes tournages. Je suis à la fois réalisateur et citoyen. Je refuse l'idée qu'un salaire soit forcément un coût. La convention collective a sans doute des défauts mais elle a été négociée collectivement, de manière légitime et responsable. En tant que citoyen, je la respecte. Par contre, il faut se battre pour que les conditions générales évoluent en



ERIC FETTERBERG / ANP

**« La justice sociale n'est pas incompatible avec la fabrication de films. C'est le système qui interdit aux films indépendants d'être rentables et conduit à leur sous-financement. »**

même temps que le droit du travail. Il me paraît aberrant de s'opposer à la justice sociale au nom de la diversité artistique. Je sais que la convention collective, appliquée brutalement sans mesure de refonte du système, rendra plus difficile la fabrication de films, y compris les miens. Mais l'engagement artistique est aussi social et citoyen. Sinon, il ne veut plus rien dire.

HD. Les anti-convention avancent l'argument massue : « Je n'aurais pas pu faire mes premiers films si la convention collective avait existé... »

J. M. C'est de la science-fiction. On travaille toujours avec les contraintes du moment. Ce discours est une fausse évidence. Il faut

respecter une grille de salaires stricte. On s'adaptera. Certains y parviendront, d'autres pas, mais il a toujours fallu

faire preuve d'adaptabilité et d'imagination pour pouvoir faire des films. Mon premier film, « Nos vies heureuses », s'est fait sans l'avance sur recettes, sans chaînes hertziennes et sans distributeurs. Je n'avais que l'argent de Canal Plus et une équipe prête à travailler au SMIC avec moi. Le producteur s'était engagé à redistribuer de l'argent en cas de ventes. Il l'a fait. Ces conditions m'ont permis de faire ce film. Mais j'ai aussi coupé un tiers du scénario et décidé avec mon chef opérateur, par souci d'économies, de ne faire que des plans-séquences, un par séquence de film. C'était très risqué et très dangereux, mais cela permettait de gagner du temps de tournage. À l'arrivée, je suis très heureux du film. Il a été sélectionné à Cannes. Certains pensent que c'est mon meilleur. On parle beaucoup des projets qui ne se feront pas « à cause de la convention », mais c'est déjà le cas aujourd'hui. Mikhaël Hers, un des jeunes réalisateurs les plus prometteurs, a un projet de deuxième long métrage qui ne se fera pas. C'est très injuste parce que ce type a un talent éblouissant. Or la convention collective n'est pas encore entrée en vigueur. Ce n'est donc pas à cause d'elle mais, comme toujours, de la frilosité des chaînes et des distributeurs. Dans mon cas, la convention collective réduira peut-être le nombre de jours de tournage... mais je n'en fais pas une montagne.

HD. Beaucoup de techniciens et de réalisateurs se plaignent de l'opacité

#### JACQUES MAILLOT EN FILMS

##### Courts métrages

1993 : « Des fleurs coupées »

1994 : « 75 Centilitres de prières », prix Jean-Vigo, prix spécial du jury à Clermont-Ferrand

1995 : « Corps inflammables », nommé au César du meilleur court métrage en 1996

1997 : « Entre ciel et terre »

##### Téléfilms

2002 : « Froid comme l'été »

2009 : « Un singe sur le dos »

##### Longs métrages

1999 : « Nos vies heureuses », en compétition à Cannes

2008 : « Les Liens du sang »

2011 : « La Mer à boire »

#### des comptes et de l'absence de redistribution des bénéfices...

J. M. Un des aspects de la dégradation du système vient des participations (un salaire fixe moindre en échange d'un pourcentage des bénéfices – NDLR) qui ne sont quasiment jamais honorées. On demande aux techniciens des efforts salariaux en échange d'un pourcentage sur les recettes du film. Mais même quand les films sont bénéficiaires, ils ne voient jamais rien venir. Les techniciens se sont lassés de ce discours. C'est une dimension de leur colère. Ce n'est pas seulement de la faute des producteurs mais de toute la chaîne. Les exploitants mettent beaucoup de temps à payer les distributeurs, qui mettent beaucoup de temps à payer les producteurs, qui mettent beaucoup de temps à rembourser le coût des films. Une fois qu'il est rentable, le film a été réalisé depuis longtemps et on a « oublié » la redistribution des bénéfices. Ce problème pourrait être résolu de façon assez simple. Le ministère de la Culture pourrait interdire les aides publiques à ceux qui ne publient pas leurs comptes et n'honorent pas les participations. C'est simple à mettre en place. Il faut accompagner la convention collective d'un certain nombre de mesures pour ne pas attester l'idée que la difficulté à produire des films ne vient que des salaires. Ils ne sont qu'un élément, certes très important, mais pas le seul, du coût d'un film. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR

MICHAËL MÉLINARD

mmelinard@humadimanche.fr

## LA SIGNATURE DE LA CONVENTION, UNE NEGOCIATION QUI FAIT TOMBER LES MASQUES

Le 1<sup>er</sup> octobre, la convention collective de l'industrie cinématographique entre en vigueur. 7 ans de négociations ont été nécessaires pour aboutir à la signature d'un texte par l'ensemble des syndicats de techniciens (sauf la CFDT, ultra-minoritaire) et l'API (Association des producteurs indépendants regroupant MK2, UGC, Pathé et Gaumont, les gros du secteur). Dès la fin 2012, l'imminence de l'extension attise le courroux des producteurs non signataires (très majoritaires), persuadés que l'application de règles imposant un minimum salarial, le respect d'heures supplémentaires et du travail de nuit allait tuer la diversité du cinéma français. Ils sont rejoints par d'éminents réalisateurs, jusque-là étonnamment silencieux et porteurs d'une proposition alternative. La nomination par le gouvernement d'un médiateur, Raphaël Hadas-Label, chargé d'étudier l'impact de la convention collective sur le cinéma, n'y change rien. L'extension est décidée le 1<sup>er</sup> juillet. On pourra voir la capacité du cinéma français à réinventer ses méthodes de travail et à respecter en pratique les belles valeurs si souvent portées en étendard.